

L'ASSOCIATION POUR LA DIFFUSION DE LA CULTURE HISPANIQUE
PRÉSENTE LA 3 ÈME ÉDITION DU CONCOURS DE COURTS MÉTRAGES



IMAGES
HISPANO
AMÉRICAINES

COURTS TOUJOURS !

À DESTINATION DES COLLÉGIENS ET LYCÉENS DE L'ACADÉMIE DE GRENOBLE

DESCRIPTION

L'ADCH organise un concours de courts métrages en langue espagnole sur le thème de **l'engagement**. Cette thématique s'inscrit dans un plan d'action national visant à renforcer l'engagement citoyen au coeur des enjeux de l'Ecole pour que chaque élève construise "un jugement moral et civique, l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement dans des actions citoyennes et favorise l'adhésion de toutes et de tous aux valeurs et principes qui régissent notre vie dans des sociétés démocratiques". (Site Eduscol – Mai 2023)

Cette thématique sera déclinée par l'enseignant et ses élèves de la manière qu'ils estimeront être la plus pertinente. Elle devra être impérativement **ancrée dans la culture hispanique**.

Le jury sera particulièrement vigilant quant aux critères suivants :

1. Respect de la thématique proposée et du temps requis
2. Capacité du court métrage à susciter l'envie de s'engager
3. Qualité du son
4. Correction de la langue espagnole (et française dans les sous-titres)
5. Qualité et originalité de la réalisation

MODALITÉS

Le film :

Le genre du film est totalement libre. Il devra néanmoins être sous-titré en français correct pour en faciliter sa compréhension. Pour les **collégiens**, la durée est estimée **entre 2 et 5 minutes**. Pour les **lycéens**, **entre 3 et 8 minutes**.

Les participants :

Chaque établissement peut présenter plusieurs projets. Le nombre d'intervenants par projet reste à l'appréciation de l'enseignant et de sa classe.

Le jury :

Le jury sera composé d'au moins trois personnes.

Les prix :

Chaque catégorie (Collège et Lycée) se verra attribuer un prix qui récompensera le meilleur court-métrage.

INSCRIPTION

Pour participer, vous devez compléter [le formulaire d'inscription](#) **avant le 20 décembre 2024**.

Cette inscription est obligatoire. Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte.

ENVOI DU FILM

La **date d'envoi** du film et des autorisations d'enregistrement et de diffusion de l'image et de la voix pour les mineurs et les majeurs est fixée au **28 février 2025**. Au delà de cette date, le film ne sera pas visionné.

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre :

- le lien du court métrage par wetransfer.com et les autorisations de droit à l'image et de la voix à : Sylvianelinda4@gmail.com

Le lien contenant le film doit porter le **titre du court métrage** suivi du **nom de l'établissement** et du **niveau de classe**. Le format mp4 est attendu. Nous accuserons réception de votre envoi.

DELIBERATION ET REMISE DE PRIX

Les courts métrages retenus seront désignés pendant la semaine festivalière (Fin mars- Début avril 2025). Le mercredi après-midi de la semaine du festival, une projection des courts métrages des participants aura lieu au cinéma Le Mikado en leur présence avant la remise des prix. Une autre projection publique des deux courts métrages gagnants aura lieu à Annecy en première partie du film primé par le jury.

Luc Rodriguez
Président de l'ADCH